



Rapport d'activité 2007 de la Commission fédérale contre le racisme

Points forts 2007

Publications

- ▶ TANGRAM N°19 sur le thème de la « Jeunesse » et N°20 sur le thème du « Monitoring »
- ▶ « Les étrangers et les minorités ethniques au sein de la campagne électorale - Analyse de la couverture médiatique lors des élections fédérales de 2007 », une étude réalisée par le Département de recherche opinion publique et société (fög) de l'Université de Zurich sur mandat de la Commission fédérale contre le racisme (CFR)
- ▶ « Discrimination dans le cadre des naturalisations », avis de la CFR sur la situation actuelle
- ▶ « L'application de la norme pénale contre la discrimination raciale », une analyse des arrêts relatifs à l'article 261^{bis} CP (1994-2004)

Site internet

- ▶ Mise en ligne de tous les TANGRAMs en version pdf
- ▶ Elargissement de la rubrique « Conseils » pour offrir une aide ciblée
- ▶ Recueil de jugements cantonaux et fédéraux relatifs à l'article 261^{bis} CP contre la discrimination raciale: publication des données de 2004, 2005 et 2006

Sensibilisation

- ▶ Sensibilisation des autorités policières, programmes de formation
- ▶ Congrès sur le droit d'entrée dans les discothèques et les bars
- ▶ Mise en service du Système de Documentation Racisme (DoSyRa)

Travail de relations publiques / campagne de sensibilisation

- ▶ Soutien à la Campagne du Conseil de l'Europe « tous différents – tous égaux » pour la diversité, les droits humains et la participation des jeunes

1 Commentaire de la situation en 2007

L'année 2007 a été marquée, du point de vue de la Commission fédérale contre le racisme, par une votation du Conseil national concernant l'abolition de la CFR, par des attaques contre la norme pénale contre la discrimination raciale (article 261^{bis} CP) et, plus fortement, par la campagne électorale nationale qui s'est en partie appuyée sur des stéréotypes xénophobes et racistes.

Le 19 mars 2007, le Conseil national a discuté une motion de la fraction UDC (04.3771) qui proposait l'abolition de la Commission fédérale contre le racisme dont le travail s'avèrerait superflu et qui serait à l'origine d'attaques contre certains organes de la démocratie directe. Après avoir écouté la fervente argumentation pour et contre la motion, ainsi qu'une intervention de haut niveau de la part du Ministre responsable du Département fédéral de l'intérieur, Pascal Couchepin, le Conseil national a voté, à 112 voix contre 62, contre l'abolition de la CFR. Suite à cet événement, la CFR peut se targuer d'être la première des Commissions extraparlimentaires œuvrant pour les droits humains à avoir été soutenue par deux tiers des Conseillers nationaux.

En mai 2007, le chef du Département de justice et police, le Conseiller fédéral Christoph Blocher, a invité un nombre de personnalités – dont le choix n'était pas très clairement motivé – à une audition au sujet des propos qu'il avait tenus à Ankara en vue de réduire ou abolir partiellement l'article 261^{bis} du Code pénal suisse. A l'exception de quelques-uns, la grande majorité des invités se sont prononcés en faveur de la préservation de cet article qui, durant ses onze années d'existence, a largement prouvé son utilité. Les jugements qui peuvent être consultés dans le recueil de jugements publié sur le site web de la CFR en offrent une preuve tangible. A fin décembre, le Conseil fédéral a décidé de ne pas donner suite à la demande du Ministre du Département fédéral de justice et police de réduire l'article 261^{bis} CP. La CFR souligne qu'en 2005, le Conseil national et le Conseil des Etats avaient accepté une motion de la Commission juridique du Conseil national proposant un élargissement de cet article qui permettrait de punir d'une manière plus stricte l'utilisation en public de symboles faisant l'apologie de mouvements d'extrême droite.

En 2007 également, le professeur de droit pénal Marcel Alexander Niggli de l'Université Fribourg, a publié son nouvel ouvrage sur l'application de l'article 261^{bis} CP, étude qui s'appuie, entre autres, sur le recueil de jugements établi par la CFR.

Pour sa campagne électorale, l'UDC a choisi, entre autres, des sujets touchant à la politique suisse à l'égard des étrangers. L'un de ces thèmes concernait le taux de criminalité et l'UDC a décidé le lancement d'une initiative populaire demandant l'expulsion des étrangers criminels. L'initiative a été accompagnée par une affiche, placardée dans tout le pays et distribuée à tous les ménages, montrant un mouton blanc expulsant à coup de pied dans le derrière un mouton noir de la zone rouge à croix blanche. Même si les membres de la CFR n'ont pas jugé ce dessin comme étant raciste au sens de l'article 261^{bis} CP, ils tiennent à souligner son caractère nettement diffamatoire et incitant à la formation d'émotions négatives envers tous les étrangers. La polémique provoquée par cette affiche a été telle que l'on peut parler d'un immense succès politique pour ses auteurs. L'image des moutons a été reprise par les médias, par d'autres partis et par des organisations luttant pour les droits de l'Homme tandis que certains l'ont ressentie comme une attaque directe contre les personnes à peau noire.

Fin 2007, le Département de recherche opinion publique et société (fög) de l'Université de Zurich a publié une étude, commandée en 2006 par la CFR, qui analyse le style de la communication au cours de la campagne électorale de 2007. De ce document, il ressort que les étrangers, jeunes et musulmans en première ligne, ont été instrumentalisés et ont été sujets à une stéréotypisation négative, de la part de l'UDC principalement.

2 Affaires internes

2.1 Membres/nominations

Il n'y a eu aucun changement dans la composition de la Commission durant l'année 2007. Toutefois, la fin de l'année est marquée par l'expiration du mandat de huit de ses membres, dont les deux vice-présidentes Mesdames Cécile Bühlmann et Boël Sambuc, et par la démission de trois autres.

2.2 Séances plénières

La Commission a tenu cinq séances plénières en 2007 :

17 janvier

22 mars

21/22 mai (retraite)

17 septembre

12 décembre

2.3 Séances de la présidence

La présidence et le secrétariat de la CFR ont tenu cinq séances en 2007 :

12 mars

25 avril

20 juin

27 août

20 novembre

2.4 Secrétariat

A partir du mois de mars, une nouvelle stagiaire juridique a continué le travail de mise à jour du recueil de jugements et a élaboré un agenda politique qui sera bientôt consultable sur le site internet de la CFR. En août, l'équipe a été complétée par un stagiaire politologue qui s'est occupé principalement du site web et a apporté son aide pour les publications.

3 Travail de la Commission thème par thème

3.1 Projet de « Réseau de centres de consultation pour les victimes de discrimination raciale »

Dans le cadre du projet soutenu par Humanrights.ch/MERS et la CFR, trois cours de perfectionnement ont été organisés en Suisse allemande pour les collaborateurs des centres de consultation, les avocats, les employés fédéraux et autres personnes intéressées.

Avec le soutien de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA), un manuel pour l'aide aux victimes de discrimination raciale a été publié sous forme de site Internet.

► ► http://d102352.u28.netvs.ch/bfr/bfr_index.asp?lang=f

La banque de données créée en 2006 pour documenter les cas de consultation (DoSyRa, Système Documentation Racisme) a été approvisionnée au cours de l'année 2007 par sept centres de conseil et d'aide aux victimes. Le système a pu être notablement amélioré suite à son application pratique par la communauté d'intérêts DoSyRa. Les données seront disponibles vraisemblablement au début de l'année 2009.

En collaboration avec le Service de lutte contre le racisme (SLR), une première esquisse de guide juridique a été élaborée. Il fera l'objet d'une publication du SLR en automne 2008.

3.2 Travail relatif à la norme pénale

La CFR a publié dans son recueil de jugements, consultable sur son site internet, une nouvelle édition des décisions relatives à la norme pénale contre le racisme durant les années 2004, 2005 et 2006. Ce recueil donne aux personnes intéressées la possibilité d'avoir un aperçu de la situa-

tion en matière de jurisprudence relative à l'article 261^{bis} CP, de retrouver des cas précis ou de faire une recherche en fonction des moyens d'infraction, des groupes d'auteurs ou de victimes.

► ► <http://www.ekr-cfr.ch/ekr/db/start/index.html?lang=fr>

Les jugements de l'année 2007 seront mis en ligne au cours de 2008.

3.3 Antisémitisme

Sur demande de la Gesellschaft für Sozialforschung de Berne (gfs.bern), la CFR a parrainé et accompagné sur le plan scientifique une enquête sur les opinions antisémites au sein de la population suisse ainsi que sur les attitudes anti-israéliennes. Les résultats de l'enquête ont été publiés fin mars sous le titre « La critique d'Israël n'est pas identique aux attitudes antisémites. Le potentiel d'antisémitisme en Suisse évalué d'une façon nouvelle ». Ils mettent en avant que la majorité de la population suisse se prononce en faveur de la lutte contre toute dérive antisémite et estime que les actes antisémites doivent être poursuivis pénalement, pour autant qu'il s'agisse d'actes violents. Ce qui semble nouveau, c'est la tendance à afficher ponctuellement une attitude anti-juive marquée et un malaise à l'égard d'Israël et de sa politique envers la Palestine, sentiment qui n'a qu'une influence négative limitée sur la relation avec les juifs et ne doit pas être compris comme antisémite en soi. Ce document est accessible sur le site de la gfs.bern.

► ► http://www.soziotrends.ch/pub/Antisem_07_WIK_def_franz.pdf

Suite à l'incendie qui a gravement endommagé la synagogue de Malagnou à Genève, au printemps dernier, la CFR a condamné cet attentat par un communiqué de presse. Dans ce document, elle mettait en lien cet événement ainsi que les coups de feu tirés à la même époque contre un centre de requérants d'asile à Birr (AG) avec le danger que représenterait un affaiblissement de l'article 261^{bis} CP contre la discrimination raciale. Effectivement, ceci pourrait être interprété comme un encouragement à commettre des agressions contre des membres d'autres religions ou contre les immigrés.

3.4 Islam et islamophobie

La CFR a été attentive au débat sur les minarets qui a eu lieu dans les médias des suites de l'initiative populaire fédérale « contre la construction de minarets » lancée en mai dernier.

En outre, l'étude du Département de recherche opinion publique et société (fög) de l'Université de Zurich sur l'utilisation de stéréotypes xénophobes et racistes durant la campagne électorale 2007, met en avant que les Musulmans ont été l'un des groupes les plus touchés par ce phénomène.

3.5 Racisme anti-Noirs

Les plaintes de plus en plus fréquentes des personnes à peau noire quant aux mauvais traitements que leur réserve la police ont poussé la CFR à intensifier le dialogue sur cette question dans le cadre de la formation et formation continue pour policiers.

De plus, au niveau des conseils aux particuliers, la CFR a répondu à de nombreuses questions touchant à la campagne d'affichage de l'UDC, représentant un mouton noir se faisant éjecter de Suisse, ce qui a été interprété par certaines personnes ainsi que par les médias étrangers comme un acte contre les Noirs.

3.6 Gens du voyage

Le bilan du représentant sortant des gens du voyage au sein de la CFR, le pasteur May Bittel, est assez négatif, surtout en ce qui concerne le nombre d'aires d'accueil disponibles qui a diminué. Malgré l'obligation faite par la Constitution et le droit international public d'éliminer ces discriminations, la situation en matière de logement s'est effectivement légèrement détériorée ces dernières années.

3.7 Droit d'asile

La CFR salue la fondation, en février 2007, de l'Association suisse pour un Observatoire du droit d'asile et des étrangers à Berne et la mise en place d'un premier Observatoire (ODAE) à Genève dont le devoir est de surveiller l'application des lois sur l'asile et les étrangers qui entreront en vigueur en janvier 2008.

La CFR a également condamné énergiquement les coups de feu tirés contre un centre de requérants d'asile à Birr (AG) dans un communiqué de presse qui parlait aussi de l'incendie de la synagogue de Genève et de la volonté d'affaiblir la norme pénale contre la discrimination raciale.

3.8 Sensibilisation des autorités de police

3.8.1 Collaboration avec la CDJP et la CCPCS sur le comportement vis-à-vis de l'extrémisme de droite

Une expertise juridique sur le comportement à adopter vis-à-vis des manifestations d'extrême droite, réalisée en collaboration avec la « Conférence des directeurs cantonaux de justice et police » (CDJP) et la « Conférence des commandants des polices cantonales de Suisse » (CCPCS), a été remise à l'Office fédéral de la justice. Sur la base de cette expertise, des recommandations sur la question de l'autorisation et du comportement à adopter face aux manifestations non autorisées seront élaborées.

3.8.2 Formation de base et formation continue sur le thème du racisme

La CFR a pu faire en 2007 un pas de plus dans l'encouragement de structures durables de formation de base et continue. En collaboration avec la Taskforce interkulturelle Konflikte (TikK - service spécialisé de consultation pour les conflits interculturels et la violence), la Lehrhaus de Zurich et l'Ecole de police de la ville de Zurich, un module de formation continue d'une journée sur le thème du travail de la police dans un contexte interculturel a pu être organisé et a rencontré un très grand succès. Un autre module de trois jours pour les policiers dès le premier échelon de commandement va être mis sur pied en collaboration avec TikK, l'Institut suisse de police (ISP) et la police cantonale de Zurich. Ce cours pilote qui s'adresse à tout le corps de police de Suisse allemande se déroulera probablement en automne 2008. Une séance d'information d'une demi-journée est également prévue dans le cadre de la formation de base à l'Ecole de police de Suisse orientale. En ce moment, la CFR est en contact avec l'Ecole de police intercantonale de Hitzkirch (IPH) qui regroupe onze corps de police cantonaux et la police municipale de Lucerne. De plus, une rencontre a eu lieu avec le président du conseil de fondation du SPI pour intensifier la collaboration.

3.9 Discrimination à l'entrée de bars et discothèques

Sensibilisation à la question de la discrimination à l'entrée de certains bars et discothèques au travers d'un congrès qui a réuni, le 5 juin dernier, les employés/ées de services de sécurité, l'Association des entreprises suisses de services de sécurité (VSSU), l'Association suisse des cafés-concerts, cabarets, dancings et discothèques (ASCO), les délégués à l'intégration, les responsables de services d'accueil et de conseil ainsi que les victimes de ce type de discrimination. Tous les participants au congrès « Point de friction : refus d'entrée dans les discothèques et les bars », organisé avec le concours de la Fondation contre le racisme et l'antisémitisme (GRA), étaient d'accord sur le fond : les discriminations raciales à l'entrée des discothèques et des bars sont une réalité qu'il ne faut pas tolérer. Au cours de la journée, la discussion a porté sur la violence dans et autour des discothèques et sur la manière de les aborder sans tomber dans la discrimination. Les recommandations élaborées au cours de la manifestation doivent être concrétisées par des propositions d'action. L'objectif de la CFR est de promouvoir des projets de sensibilisation en se fondant sur les résultats de cette journée et de donner plus de résonance à l'interdiction du refus d'une prestation offerte au public.

4 Publications / Recherche / Site Internet

4.1 TANGRAM N°19: « Jeunesse »

Les articles de ce TANGRAM montrent combien la relation entre jeunesse et racisme est complexe. Le racisme touche les jeunes de diverses manières : ils peuvent être victimes de violence et de discrimination raciale, auteurs d'actes dictés par le racisme, témoins d'événements racistes ou encore s'engager dans la lutte contre le racisme. Mais les rôles peuvent changer.

▶ ▶ <http://www.ekr-cfr.ch/ekr/dokumentation/shop/00018/00196/index.html?lang=fr>

4.2 TANGRAM N° 20: « Monitoring »

Le postulat de ce TANGRAM est qu'il faut avoir une meilleure connaissance des problèmes qui se posent à la société si l'on veut les résoudre en menant la politique adéquate. Par monitoring on entend l'observation continue de certains phénomènes problématiques ; le racisme est l'un d'entre eux. Pour remédier de façon professionnelle à cette lacune, il faut procéder régulièrement à des examens généraux qui permettent de faire une appréciation correcte de la situation et de mettre en place les mesures nécessaires pour la combler.

▶ ▶ <http://www.ekr-cfr.ch/ekr/dokumentation/shop/00018/00208/index.html?lang=fr>

4.3 Rapport : « Discrimination dans le cadre des naturalisations »

Ce rapport examine, sous l'angle des discriminations potentielles, les procédures de naturalisation appliquées actuellement à l'échelon communal et les interventions parlementaires portant sur ce thème. La procédure devrait garantir les droits suivants : protection des données personnelles et de la sphère privée, droit d'être entendu et protection contre la discrimination, de même que d'autres principes du droit public international. La CFR s'oppose fermement à tout durcissement de la politique de naturalisation et à des demandes politiques qui ont pour but un classement des citoyens suisses en différentes catégories.

▶ ▶ <http://www.ekr-cfr.ch/ekr/dokumentation/shop/00019/00205/index.html?lang=fr>

4.4 Analyse : « L'application de la norme pénale contre la discrimination raciale »

La CFR a publié une étude sur les jugements rendus entre 1995 et 2004 à propos de la norme pénale contre le racisme en s'appuyant sur le recueil de jugements publié sur son site internet. Cette étude commente et analyse l'application de l'article 261^{bis} CP par les différentes instances juridiques.

▶ ▶ <http://www.ekr-cfr.ch/ekr/dokumentation/shop/00019/00204/index.html?lang=fr>

4.5. Analyse « Les étrangers et les minorités ethniques dans la campagne électorale »

Il ressort d'une étude réalisée par le Département de recherche opinion publique et société (fög) de l'Université de Zurich, sur mandat de la CFR, que les étrangers ont été typisés de manière négative et instrumentalisés pendant la campagne électorale fédérale 2007. Les musulmans et les jeunes étrangers ont été particulièrement visés. La CFR exhorte les politiciens et les politiciennes à éviter dorénavant les typisations discriminatoires de ce genre.

▶ ▶ <http://www.ekr-cfr.ch/ekr/dokumentation/00111/00245/index.html?lang=fr>

4.6 Site Internet : www.ekr-cfr.ch

Le site internet est régulièrement mis à jour. La CFR s'efforce de proposer un site convivial et facile d'accès, tout en se voyant dans l'obligation de l'adapter pour 2008, au même titre que les autres services de la Confédération, au nouveau *corporate design* de l'administration fédérale.

Dans cette perspective, le contenu et la structure du site sont en cours de révision. En vue de rendre le site de la CFR accessible à tous, ses responsables ont également suivi une formation sur l'accessibilité des sites internet pour les personnes handicapées.

5 Prises de position et procédures de consultation

La Commission n'a pris part à aucune procédure de consultation durant l'année sous revue. Au sein de l'administration, le secrétariat de la CFR s'est cependant exprimé dans le cadre de consultations des offices.

6 Relations publiques / Contacts

6.1 Contacts avec les médias

Liste des communiqués de presse pour l'année sous revue :

- « Le Rapporteur spécial de l'ONU sur le racisme met le doigt sur les points sensibles de la situation en Suisse. La Confédération et les cantons sont appelés à suivre ses recommandations », 27 mars 2007
- « Incendie d'une synagogue, coups de feu contre un centre de requérants d'asile et norme pénale contre le racisme », 4 juin 2007
- « La discrimination raciale à l'entrée des bars et des discothèques ne doit pas être tolérée », 15 juin 2007
- « Mesures exemplaires de la Société suisse des employés de commerce contre l'exclusion de jeunes à la recherche de places d'apprentissage », 18 octobre 2007
- « Une étude révèle l'instrumentalisation des étrangers faite pendant la campagne électorale 2007 », 18 décembre 2007

▶ ▶ <http://www.ekr-cfr.ch/ekr/dokumentation/00112/index.html?lang=fr>

D'autre part, la CFR a tenu deux conférences de presse en 2007:

- Présentation du rapport de la CFR « Discrimination dans le cadre des naturalisations. Avis de la CFR sur la situation actuelle », 7 septembre 2007
- Présentation de l'étude du Département de recherche opinion publique et société de l'Université de Zurich (fög) sur mandat de la CFR « Les étrangers et les minorités ethniques dans la campagne électorale. Une analyse de la couverture médiatiques des élections fédérales de 2007 », 18 décembre 2007

La présidence et le secrétariat ont eu de nombreux contacts avec la presse, les membres de la présidence exprimant les prises de position fondamentales (de leur propre chef, en réponse à des questions de journalistes ou à l'issue des conférences de presse) et le secrétariat entretenant les contacts généraux.

6.2 Campagne

Dans le cadre de la campagne du Conseil de l'Europe « tous différents – tous égaux » pour la diversité, les droits humains et la participation des jeunes, la CFR a offert sa contribution en consacrant son TANGRAM N°19 au thème de la Jeunesse et en y réservant une rubrique entière à la campagne.

▶ ▶ <http://www.ekr-cfr.ch/ekr/dokumentation/shop/00018/00196/index.html?lang=fr>

▶ ▶ <http://www.ekr-cfr.ch/ekr/themen/00102/00712/index.html?lang=fr>

▶ ▶ <http://www.alleanders-allegleich.ch>

6.3 Contacts

6.3.1 Rencontre avec les personnes de contact au niveau cantonal et les délégués cantonaux ou communaux à l'intégration

Le but de cette rencontre annuelle était de donner suite au rapport sur la Suisse de Doudou Diène, Rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme, qui avait été rendu en janvier 2007. En présence de Doudou Diène, les représentants cantonaux ont discuté la question du monitoring et de l'intégration en tant qu'instrument pour la promotion du multiculturalisme.

6.3.2 Séance de coordination avec la CFE et la CFRé

Lors des rencontres régulières avec la Commission fédérale des étrangers (CFE) et la Commission fédérale des réfugiés (CFRé), la réunification de ces deux Commissions en une seule sous le nom de Commission fédérale de la migration (CFM) a été discutée.

Au niveau des thèmes abordés, la question des réfugiés de contingence, sujet élaboré par la Commission fédérale des réfugiés, a éveillé l'intérêt de la CFR. En effet, ces réfugiés jouissent d'un statut plus stable et plus reconnu ce qui aura pour conséquence de diminuer les attitudes racistes et/ou xénophobes.

6.3.3 Rencontre annuelle avec les ONG, rapport critique additionnel à l'ONU

En 2007, la CFR a eu à nouveau des contacts avec les Organisations non gouvernementales (ONG) en Suisse. Elle leur a offert d'organiser une plateforme de discussion pour débattre du Quatrième, Cinquième et Sixième Rapport de la Suisse au CERD et de l'éventualité d'un rapport critique additionnel (Schattenbericht) des ONG. C'est à ce sujet qu'un grand nombre d'ONG spécialisées dans la lutte contre le racisme se sont réunies deux fois à Berne. La CFR précise qu'elle n'a pas l'intention d'influencer le rapport critique additionnel, qui doit être l'œuvre des ONG.

6.3.4 Contacts au niveau international

En mars 2007, la CFR a annoncé par un communiqué de presse la publication du rapport de Doudou Diène, Rapporteur spécial de l'ONU sur les formes contemporaines de racisme. Elle en a profité pour souligner que certaines obligations de la lutte contre le racisme concernent directement les cantons et qu'il serait important d'organiser des réunions avec leurs représentants pour discuter des conséquences des recommandations édictées par des organes internationaux tels que l'ONU. Par ailleurs, la Commission a organisé, en décembre 2007, une rencontre entre le Rapporteur spécial, les Représentants cantonaux à la CFR et les Délégués à l'intégration.

La CFR s'est aussi engagée lors des visites d'autres délégations internationales en Suisse, notamment celle, en novembre 2007, de l'ambassadeur Ömür Orhun, Rapporteur personnel de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) chargé d'observer la situation des Musulmans dans les pays membres de l'OSCE. En collaboration avec la Commission fédérale des étrangers (CFE), la CFR a organisé une demi-journée de rencontres entre M. Orhun et des représentants des communautés musulmanes ainsi que des représentants d'ONGs en Suisse.

La CFR a participé à l'audition de la délégation du Conseil consultatif de la Convention-cadre pour la protection des minorités nationales, qui a été orchestrée par la Direction du droit international du DFAE, en novembre 2007.

Finalement, après de longs contacts préparatoires, une délégation du Bureau des affaires religieuses de la Province de Shandong/Chine a visité le Secrétariat de la CFR. A cette occasion, la CFR s'est occupée d'organiser un échange avec les membres musulmans de la CFR, le représentant des affaires religieuses du Canton de Berne et le Conseil suisse des religions.

7 Conseils aux particuliers

Le conseil aux particuliers a touché, cette année, à des sujets très divers : il y a eu, entre autres, des plaintes concernant des discriminations lors de demandes de naturalisation, des discriminations à l'embauche et sur le lieu de travail.

La nouveauté dans le domaine du conseil aux particuliers, est que les cas annoncés au secrétariat de la CFR sont enregistrés dans le Système Documentation Racisme (DoSyRa) qui réunit l'information récoltée par plusieurs Services d'aide et de conseils pour les victimes de racisme. Entièrement anonymisées, les informations fournissent des données pour un monitoring sur le long terme.

8 Perspectives

Points forts 2008

Renouvellement de la CFR

- ▶ Départ de onze anciens membres de la CFR et, la Commission ayant été réduite de quatre membres, arrivée de sept nouveaux

Travail de relations publiques

- ▶ Contacts et collaboration avec la police dans le cadre de la formation et formation continue sur le thème du racisme et de la xénophobie
- ▶ Collaboration avec l'Association des entreprises suisses de services de sécurité (VSSU) et l'Association suisse des cafés-concerts, cabarets, dancings et discothèques (ASCO) au sujet du droit d'entrée dans les discothèques et les bars ; discussion au sujet des recommandations
- ▶ Suivi de l'étude du Département de recherche opinion publique et société (fög) de l'Université de Zurich dans le sens d'une formation continue pour les médias
- ▶ Accompagnement de l'audition de la Suisse devant le Comité pour l'élimination de la discrimination raciale (CERD)

Publications

- ▶ TANGRAM N° 21 sur le thème d'« Internet »
- ▶ TANGRAM N° 22 sur le thème de la «Société multiculturelle»
- ▶ Mise en ligne d'un agenda politique présentant une vue d'ensemble des principaux objets débattus en Suisse au niveau national sur les questions du racisme et de la xénophobie

Site internet

- ▶ Migration du site web pour qu'il corresponde au nouveau *corporate design* de la Confédération
- ▶ Mise en ligne du site en anglais
- ▶ Assurer l'accessibilité pour personnes handicapées
- ▶ Recueil de jugements : mise en ligne des jugements relatifs à la norme pénale contre la discrimination raciale rendus en 2007

Sensibilisation

- ▶ Congrès d'experts sur le thème de la discrimination multiple
- ▶ Participation à un groupe d'observation de la coupe d'Europe de football Euro 08
- ▶ Projet de « Réseau de conseil pour les victimes du racisme »: mise en service de la documentation électronique et de l'instrument de monitoring destiné aux services d'accueil et de conseil de toute la Suisse en allemand et en français (en collaboration avec Humanrights.ch/MERS)